



Olten, le 18 avril 2018

Communiqué aux médias

Bio Suisse se donne de nouveaux objectifs pour l'alimentation animale

Les délégués de Bio Suisse ont concrétisé leurs objectifs pour l'alimentation des ruminants: La proportion maximale d'aliments concentrés doit être divisée par deux pour descendre à 5 % à partir de 2022, et en même temps les fourrages achetés devront provenir à 100 % de production Bourgeon suisse. Il a aussi été décidé de recommander d'accepter l'initiative pour des aliments équitables ainsi que de laisser la liberté de vote pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire.

Les délégués de Bio Suisse ont décidé lors de leur assemblée printanière de se donner des objectifs clairs pour l'alimentation des ruminants. À partir de 2022, les ruminants des fermes qui respectent le Cahier des charges de Bio Suisse pourront recevoir au maximum 5 % d'aliments concentrés comme p. ex. des céréales ou des composants protéiques. Les sous-produits de meunerie comme le son et la farine fourragère seront à partir de la même date comptés avec les fourrages grossiers, et en même temps les fourrages achetés devront provenir à 100 % de production Bourgeon suisse. Ces objectifs doivent être atteints de manière progressive.

D'ici 2020 les ruminants devront avoir au moins 90 % de fourrages de production Bourgeon suisse, et à partir de 2022 cela devra passer à 100 %. La diminution des concentrés permet de concrétiser le principe qui veut que l'alimentation animale ne doit pas concurrencer directement l'alimentation humaine. Cette décision des délégués des organisations membres de Bio Suisse renforce en outre la production fourragère dans notre pays.

Oui à l'initiative pour des aliments équitables

Les délégués ont aussi débattu des recommandations de vote pour deux initiatives. Bio Suisse dit donc oui à l'initiative pour des aliments équitables et a décidé de laisser la liberté de vote pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire.

Contact pour les médias

Ania Biasio, Responsable du service médias de Bio Suisse, 061 204 66 46, ania.biasio@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 6'423 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 923 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch